

Relier/séparer : les jeux humains de la distance

Michel Lussault

L'espace, considéré sous l'angle des sciences sociales, s'avère au-delà de son apparente évidence, de sa tranquille transparence, un concept ardu à cerner. Beaucoup réduisent sa portée et son intérêt, en n'en proposant qu'une définition trop générale ou trop schématique, qui escamote en fait la réflexion en proposant de fausses évidences simples, qui ne s'avèrent que des truismes. Ainsi en est-il des présentations de l'espace comme " portion de l'étendue ", " ensemble des étendues ", " espacement ". Là, on assimile l'espace géographique à un « donné » : une surface matérielle, un plan de projection des faits de société, qui enregistrerait des répartitions de ceux-ci. La géographie se voit alors confinée à une géométrie descriptive des réalités distribuées dans l'étendue.

A rebours de cette démarche, il paraît essentiel d'affirmer la nécessité d'un approfondissement de ce concept, qui paraît un instrument de pensée utile à la connaissance des sociétés humaines. Plus précisément, je voudrais montrer que l'espace doit être pensé à partir d'une question primordiale, dans l'acception stricte du mot : celle de la **séparation**, de l'impossible confusion des réalités sociales en un même point.

Mais avant que d'en parvenir à cette présentation et pour en assurer la cohérence, on doit, au préalable, énoncer quelques propositions qui permettront de mettre en exergue une théorie globale de l'espace des sociétés, indispensable à comprendre, dans la perspective qui est la mienne.

Une dimension du système sociétal

L'espace existe, mais pas exclusivement

On posera tout d'abord ici l'idée fondamentale que l'espace existe mais pas exclusivement. Qu'est-ce à dire? Deux choses importantes : l'espace est un objet consistant et pertinent d'analyse ; pour autant on ne saurait accepter la moindre dérive spatialiste.

Il faut tout d'abord affirmer le principe de réalité de l'espace. L'espace constitue donc une réalité, mais celle-ci n'exprime pas une essence, une nature intangible de l'espace. Car l'espace des sociétés (le seul qui intéresse le géographe), n'est pas un « donné » mais un construit social. Il n'advient pas par miracle, il ne réalise aucun réel transcendantal, il s'agence avec, pour et par les opérations des opérateurs sociaux et ce toujours dans des contextes sociétaux précis. Dans ce cadre, la réalité de l'espace est tout autant matérielle qu'idéelle, puisque les idéalités sont d'incontestables réalités sociales. Je campe donc sur une position réaliste constructiviste (il existe des réalités construites, objets des sciences sociales) et non pas "réaliste", qui consisterait à postuler l'existence d'un réel "au dehors", indépendant de tout observateur.

Cela dit, que signifie ce : mais pas exclusivement? Simplement que l'espace ne peut pas être conçu comme un objet-en-soi absolu, dont les principes d'organisation et les lois d'évolution ne devraient être cherchés et trouvés qu'en lui-même, à l'exclusion de tout le reste. Ce rappel paraît indispensable, tant la géographie fut historiquement (et demeure) attirée par ce que je nommerai spatialisme, ou croyance dans l'en-soi spatial. On retrouve, d'ailleurs, ce spatialisme dans le sens commun, au sein duquel il est fréquent de constater la place "décalée" de l'espace par rapport aux autres dimensions de la société ; sans doute, parce que l'espace et la spatialité sont toujours intensément engagés dans les processus d'appropriation et de construction de mémoire, sont souvent aisément instrumentables, que les formes spatiales constituent des objets transactionnels et transitionnels commodes, fixant aisément les sentiments, les affects ; sans doute, aussi, parce que, sur un autre plan, il est tentant de considérer l'espace, notamment celui de la "nature", mais aussi celui laissé par l'histoire, comme quelque chose qui nous est toujours à la fois extérieur et antécédent, qui nous contient et excède en tant qu'individus, qui nous serait donc supérieur et préférable.

L'origine de cette posture s'avère complexe à découvrir ; sans doute, plusieurs facteurs jouèrent-ils de façon concomitante. Vraisemblablement, des extrapolations à partir de la philosophie kantienne servirent à valider la conception de l'espace chose-en-soi. On a, en vérité, détourné la fameuse analyse de Kant, contenue dans la première partie de la Critique de la raison pure, qui fait de l'espace — et du temps — une "forme a priori de la sensibilité" en oubliant que cette approche proposait non un concept connu discursivement par l'entendement, mais une catégorie dont Kant démontre la caractère intuitif ; dès lors, cet espace a priori ne formait pas tant un contenant objectif des choses matérielles qu'une condition cognitive de la perception sensible des phénomènes.

On a souvent, par ailleurs, invoqué l'œuvre géographique de Kant, la géographie pour celui-ci composant avec l'anthropologie pragmatique la "connaissance du monde" ; cette géographie physique, très descriptive, idiographique, fut abusivement dressée en modèle de science géographique superlative, car on a omis que ce savoir, pour Kant, ne constituait qu'un préliminaire au travail philosophique. En effet, la géographie, par son élaboration et sa méditation, outre qu'elle permet à l'individu — tout comme l'anthropologie pragmatique — d'exercer sa faculté de penser (aspect propédeutique), présente le monde comme site de l'homme, comme lieu de l'engagement humain. Cet espace de l'expérience humaine, celle-là même que le philosophe doit penser, est donc moins replié sur lui-même, qu'ouvert sur l'existence et son sens. La géographie classique française en se référant à un Kant tronqué serait donc dans la position d'une physique oubliant la philosophie et son objet : l'homme et sa raison pratique.

Un système

L'espace existe donc, pas exclusivement, et, en cela, s'inscrit au sein de la société. Celle-ci forme un Tout systémique qui constitue un objet de recherche spécifique dévolu aux sciences sociales. Ce Tout ne s'organise pas selon une logique "partitionnelle" — la société serait alors divisible en fractions quasi autonomes, se jouxtant, objets de différentes matières qui pourraient ainsi se replier, chacune, sur leur en-soi : l'espace pour la géographie, le social pour la sociologie, le temps pour l'histoire, etc. On reconnaît ici le découpage classique des disciplines, dont on n'ignore pas la permanente revendication d'autonomie et de singularité, car la conception de la partition fut et reste dominante dans l'univers des sciences sociales ; le spatialisme

est la rançon, pour la géographie, de ce placement épistémologique, mais on sait les ravages de l'historicisme, du sociologisme, de l'économisme.... De surcroît, cette logique permet de fonder et d'entretenir l'illusion qu'il existe une part dominante dans l'organisation et le fonctionnement de la société — et ainsi de valider les prétentions impérialistes de certaines disciplines —, les autres parts devenant ipso facto résiduelles, puisque prenant en charge des phénomènes sous la coupe d'instances supérieures les agissant.

Contre cette vision, on postulera que la configuration de la société est "dimensionnelle". Toute société s'organise dans l'articulation de dimensions, à savoir sans ordre hiérarchique : l'économique, la sociologique, la politique, la spatiale, la temporelle, l'individuelle, la naturelle (Lévy, 1994, 2000, Lussault, 1998). Chaque dimension permet d'indexer, analytiquement et abstraitement, l'ensemble des phénomènes qui ressortissent à une « classe » de phénomènes et d'aspects des réalités de société. Ainsi, la dimension économique rassemble ce qui renvoie à la production et à la distribution des richesses et des biens ; la sociologique ce qui participe du social ; l'individuelle comprend toutes les manifestations sociétales de l'importance de la sphère de l'individu ; la politique subsume les structures, institutions, normes, règles, pratiques qui permettent de produire de l'unité gouvernable — du monde commun — à partir de la multiplicité et de la variété de la société ; la spatiale regroupe l'ensemble des manifestations de l'existence du problème de la distance (cf. infra) ; la temporelle, l'ensemble des manifestations de l'existence du problème du temps ; la naturelle, l'ensemble des phénomènes résultant de l'incorporation sociale des données physiques et biologiques. On saisit bien que cette partition est un artifice scientifique : toute réalité sociale, telle qu'elle s'appréhende au quotidien, combine toujours toutes les dimensions. Mais cet artifice est une condition de possibilité du travail d'intelligence de la société.

Il faut préciser, pour bien donner la pleine signification de l'approche dimensionnelle que chaque dimension traverse la société de part en part, et leur association n'est pas hiérarchique, aucune ne domine. Ainsi, l'espace est-il sociétal de part en part — postulat heuristique qui justifie le refus du spatialisme — tout comme la société est spatiale de bout en bout mais pas exclusivement (car elle est tout autant temporelle, sociale, politique, etc.). L'espace constitue donc un sous-système d'un Tout, Tout qui réside aussi dans la partie : c'est-à-dire que la dimension spatiale, objet de la géographie, contient toutes les autres,

de même que l'espace s'inscrit dans toutes les autres.

De l'affirmation de la présence du Tout — la société multidimensionnelle — dans la partie — la dimension spatiale multidimensionnelle —, découle le fait que l'idée d'un objet de société non spatial, comme celle d'un objet spatial uniquement spatial, sans aucune substance sociétale, est une aporie. L'idée fondamentale du caractère ectoplasmique des choses sociétales sans leur dimension spatiale nous incite à réfléchir au fait que l'espace, et notamment sa part matérielle, constitue ce qu'on nommera un principe de réalité sociétale. Par leurs spatialités, d'une variété infinie, les substances sociétales deviennent visibles, leur existence se cristallise : parler d'espace, c'est évoquer le régime de visibilité des substances sociétales. Cette advenue au visible, cette présentation aux regards, semble un processus-clef dans le fonctionnement des groupes humains.

Au bout du compte, il est clair que la conception multidimensionnelle nous confronte à une organisation sociétale fort complexe, et à "complexité cumulative", qui appelle nécessairement des disciplines armées pour affronter celle-ci ; notamment, le besoin, pour chaque spécialité dédiée à une dimension, de penser les jeux des autres dimensions dans la sienne, s'affirme impérieusement. Un tel impératif invalide toute prétention à construire des citadelles disciplinaires et justifie épistémologiquement l'ouverture cognitive.

Notons que si cette configuration dimensionnelle constitue un schème d'identification de la structuration de toute société, quel que soit le lieu ou le temps, son ordre n'est pas stable dans l'histoire et sous toutes les latitudes. Seul le principe dimensionnel est pérenne ; quant à l'état de la configuration formée par une société donnée à un moment précis de son cours — c'est-à-dire à la fois les structures et le contenu des différentes dimensions et les registres des interactions dimensionnelles —, il est bel et bien spécifique selon le moment historique et la contrée considérés.

Les fondements de l'espace et de la spatialité : la séparation, la distance

Pourquoi est-on amené à affirmer l'existence d'une dimension spatiale ? Tout simplement parce que l'on doit reconnaître empiriquement le rôle fondamental de l'espace géographique dans la vie des hommes. Cet espace, rappelons-le, n'est pas un « donné », mais une construction sociale. On peut évidemment admettre, de façon très

abstraite que l'étendue physique existe indépendamment de l'homme. Même sans peuplement humain, la surface terrestre posséderait une étendue – comme toute planète. Mais il faut reconnaître que l'espace géographique (c'est-à-dire l'espace en tant que construit humain) et la spatialité (c'est-à-dire l'ensemble des relations pratiques des individus et des groupes à l'espace géographique) naît de l'existence pour les sociétés d'un problème fondamental – que chacune d'entre elles tend à régler avec ses moyens propres, variables selon l'époque et l'état des structures sociétales : la distance.

Réalités distantes

La distance résulte du fait que deux réalités sociales matérielles ne peuvent pas occuper, sans artifice, sans ruse, un même point de l'étendue : elles sont séparées et donc distantes. Ce constat élémentaire, physique, qui ne poserait pas de problème si l'homme n'existait pas ! fonde cette physique sociale très particulière qui organise l'espace et la spatialité. Celle-ci regroupe ainsi la totalité des moyens humains inventés et utilisés pour conjurer la distance, qui tout à la fois sépare les réalités et permet, si on la maîtrise, de rapprocher lesdites réalités au contact les unes des autres. Les technologies de la distance (cf.infra) s'enracinent dans cette **séparation** fondamentale et autorisent les jeux des individus qui peuvent alors se servir du rapprochement et de la conjonction, comme de la distanciation et de la disjonction, des choses et des hommes.

Les faits de distance imposent des stratégies aux acteurs sociaux. Parce que la géographie s'occupe de penser ces stratégies et non point seulement de constater l'existence de distances, celles-ci ne sont pas réductibles seulement à des écarts ou des espacements matériels. Les géographies de l'espacement versent toujours, peu ou prou, dans une approche de mesure de positions, dans une topographie cartésienne des objets de sociétés. Les géographies de la distance et des jeux des sociétés avec elles conçoivent l'espace comme l'ensemble des relations, et leurs formes matérielles et idéelles, établies par une société en un temps donné entre toutes les réalités sociétales distinctes. Les acteurs, ainsi, ne font pas que poser des objets en des points de l'étendue : ils construisent contextuellement des arrangements spatiaux de réalités (appelés à évoluer avec le temps car l'espace est marqué par son historicité, il n'est donc pas une substance immuable) qui expriment leurs « arts et techniques » de la distance.

Il faut s'arrêter sur ce point, pour bien montrer la richesse du concept de distance, pour la géographie telle que je la conçois. Si l'on admet que toute la société est contenue en substance dans la dimension spatiale, il faut reconnaître que la distance est une notion intrinsèquement multidimensionnelle, elle aussi, tout comme la chose qu'elle désigne : l'ensemble des facteurs qui expliquent que deux réalités sociétales, matérielles ou/et idéelles (individus, choses "non humaines", institutions, idées, bâtiments) soient séparés. De ce fait même, l'espacement ne constitue qu'une des manifestations de la distance en œuvre dans le champ sociétal, certes la plus visible, la plus immédiatement perceptible, sans doute plus puissante que d'autres à imposer des actions spécifiques, plus "rugueuse" et donc nécessitant des réponses impérieuses des individus et des groupes, mais pas la seule, loin de là. Les jeux spécifiques de l'espacement existent, mais ils n'existent que dans l'interrelation avec ceux de tous les autres registres – social, politique, idéologique etc...– de la distance ; ils sont nécessaires à l'appréhension de celle-ci mais pas suffisants.

Du physique au social

A l'origine, l'écart physique est premier, c'est-à-dire le double constat de l'impossible confusion – le regroupement en un seul et même point – et de l'impossible ubiquité des réalités matérielles (chose, être humain), et donc l'imparable prise en compte du caractère radical du principe séparatif, au cœur de l'expérience individuelle et sociale. La distance naît de cette constatation matérialiste et de la volonté de s'en arranger et elle continue bien sûr de s'évaluer et de s'éprouver facilement par l'écart – considéré comme l'expression physique matérielle de la distance. Mais de cette « position originelle » découle rapidement la totale socialisation de l'espacement et sa transformation, sa construction sociale en distance, à partir du moment où s'impose la nécessité de le qualifier, lui et ses effets, et de le maîtriser. L'écart, ainsi, est à la fois, selon moi, un caractère générique du monde physique, qui provoque la construction sociale de la distance (ensemble des phénomènes qui expriment la **séparation** et ses effets) et un signe flagrant de l'existence de la distance dans toute société. L'espacement met en évidence la distance, la cristallise, mais le seul examen de cet espacement ne permet pas de comprendre comment, socialement, cet espacement se construit en tant qu'indice, instrument et facteur d'une **séparation**, qui ne se verra pas nécessairement occultée par la disparition de l'écart. C'est en ces

termes qu'il faut saisir les problématiques qui croisent étude des registres spatiaux de la distance (i.e tout ce qui renvoie aux dispositifs matériels, à leurs technologies, aux idéologies afférentes) et celle des registres sociaux ou politiques. Ainsi, il n'y a pas une distance sociale et une spatiale qui seraient différentes mais des régimes particuliers de manifestation de la distance, qui sont autant de réalisations possibles de ses effets sociétaux. Sauf bien sur à considérer la notion de distance sociale ou celle de distance culturelle de manière métaphorique, pour désigner des différences de statut au sein de la société ou des insertions variées d'individus au sein de champs culturels distincts.

Le géographe, quant à lui, doit refuser cette métaphorisation. Toutefois, s'il est concerné plus que d'autres par la distance, parce qu'elle se cristallise de façon spectaculaire en espacement, il ne doit pas oublier que celui-ci ne peut saturer toute l'analyse et n'est pas, lui non plus, pensable en-soi, indépendamment du reste – le reste ne pouvant, pas plus, être réfléchi sans lui. Ainsi, la géographie, science de la dimension spatiale de la société qui naît et s'épanouit dans la distance, porte son attention bien au-delà de l'écart physique existant entre deux entités. Cela permet de mettre en perspective certaines analyses théoriques ou empiriques, issues d'autres sciences humaines et sociales.

Le politique résulte de ce qui sépare.

J'en donnerai un exemple. Hannah Arendt, tentant d'appréhender la politique et souhaitant en donner une définition non métaphysique et non naturaliste – c'est-à-dire réfutant le *zoon politikon* d'Aristote qui incite à croire qu'il existe dans la nature de l'homme quelque chose comme une essence de la politique – écrivait : "l'homme est a-politique. La politique prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les hommes, donc dans quelque chose de fondamentalement extérieur-à-l'homme. Il n'existe donc pas une substance véritablement politique. La politique prend naissance dans l'espace intermédiaire et elle se constitue comme relation".

Quelques commentaires sur ce passage qui en appellerait beaucoup ; Arendt est engagée dans une entreprise à bien des égards comparable à celle qui consiste à refuser le spatialisme : elle souhaite s'écarter d'une vision essentialiste et refaire, du même coup, du politique un véritable objet de pensée. D'où l'affirmation du caractère a-politique de l'individu qui ne contiendrait pas par nature un quelconque fluide

magique de la politique. Celle-ci naît de l'organisation même de tout groupe humain en réunion d'entités distantes, les hommes, qui mettent en œuvre des procédures relationnelles — le mot n'étant pas à entendre dans sa seule acception vertueuse —, visant à traiter ce problème de l'espace-qui-est-entre eux, bref de la distance telle que nous l'avons définie. Hannah Arendt, contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture hâtive, ne réduit pas ce qu'elle nomme l'espace à l'espacement physique — pas plus qu'elle n'ignore celui-ci —, mais désigne par ce terme tout ce qui sépare les hommes et qui impose des jeux et des scènes relationnelles. Ce principe séparatif est extérieur à l'être humain au sens où il n'en constitue pas une essence, mais un environnement mobilisateur.

Lorsque cette distance entre les individus n'existe plus s'ouvre, selon Arendt, la terreur totalitaire — dont la singularité et la radicalité résultent, justement, de cette abolition : "En écrasant les hommes les uns contre les autres la terreur totale détruit l'espace entre eux. Elle substitue un lien de fer qui les maintient si étroitement ensemble que leur pluralité s'est comme évanouie en un Homme unique aux dimensions gigantesques". La terreur totalitaire fond tous les individus en un même alliage, veut résorber toute distance sociale et culturelle et tend même, notamment lors des multiples grandes cérémonies qui l'exaltent — qu'on pense aux messes et parades du fascisme, du nazisme et du stalinisme —, à réduire l'espacement autant qu'il est possible, à amalgamer les personnes en foule compacte, sans hiatus entre ceux qui la composent.

Voilà qui, me semble-t-il, nous place dans une conception très sociétale de la politique conçue comme une relation, utilisant une approche qui donne à la distance une fonction éminente. En tout cas, si l'on laisse là Hannah Arendt pour revenir au propos initial qui justifiait ce détour, une telle définition de la distance permet de mieux comprendre que les hommes et les groupes ne sont pas seulement préoccupés de résorber l'espacement qui les éloigne — attitude que la géographie a longtemps dressée en alpha et oméga de l'explication des dynamiques spatiales —, eux et leurs lieux, mais qu'ils assument, fort souvent et très volontiers, le choix apparemment aberrant de la distanciation, de la mise à l'écart — d'eux ou des autres. L'organisation ségrégative, à toutes les échelles, de bien des espaces, montre l'ampleur des stratégies de "retranchement" et donne tout son sens à l'expression kantienne de "l'insociable socialité" : du côté de la socialité, le rapprochement, l'attraction pour le groupe ; du côté de l'insociable, le

rejet de l'altérité, du composite inhérent à toute société, le souhait de trouver une socialité identitaire homogène, le repli sur le territoire d'appartenance. La prise de distance, la distanciation spatiale la mise à l'écart constituent des instruments de choix pour réaliser ce désir, des outils utilisant tous les registres dimensionnels offerts par la société : spatial (matériel et idéal), social, idéologique, culturel, politique, économique etc.

Conjurer la distance : les techniques et les technologies du jeu

Parce qu'il y a de la distance, parce que le principe de **séparation** est au fondement de l'expérience humaine les êtres humains ont toujours dû l'une et l'autre les comprendre et les utiliser pour réussir à (sur)vivre et à se développer en parvenant à se mettre au contact des différentes réalités sociales nécessaires à leurs projets et à leurs activités. Quelles sont les technologies qui ont pu être mises en jeu – l'on entend ici par technologie un ensemble de techniques, de prescriptions et d'idéologies. Il me semble qu'on peut en découvrir deux principales (et même principielles) : la coprésence, la mobilité, la seconde se déclinant en deux sous-technologies, le déplacement et la télécommunication.

La coprésence ou la recherche du contact topographique

La coprésence peut sembler le jeu le plus simple avec la distance, même si en vérité son choix n'a rien d'évident et si elle implique des organisations et des technologies spatiales (au sens large du mot, incluant l'architecture et l'urbanisme) complexes. Il s'agit là de rassembler en un même espace, en contiguïté, des entités et objets spatialisés, afin de rendre possibles leurs relations. En situation de coprésence parfaite la distance entre deux objets est nulle $D[a,b] = 0$. Ils sont donc réunis, non séparés à défaut d'être inséparables.

La coprésence constitue la condition de possibilité de nombreux espaces, dont le lieu qui peut se définir comme un espace structuré de manière stabilisée par la coprésence. L'organisation spatiale de la coprésence s'avère aussi en rapport direct avec la question de l'urbanisation et de l'urbanité. En effet, les logiques inhérentes à la coprésence produisent de facto une accentuation de la densité et, en général, une augmentation de la diversité des objets coprésents. Or ce couplage de la densité et de la diversité, est au fondement des dynamiques des villes et de l'urbain. La ville, en effet, est une organisation spatiale des réalités sociales qui résulte du choix initial

de maximiser la coprésence, de remédier ainsi à la **séparation**.

A mesure que croît l'intensité de la coprésence se posent les problèmes de sa structuration dans l'espace et de sa régulation. Les acteurs ont pu répondre aux exigences de la première en jouant de l'expansion horizontale, c'est-à-dire en créant des agrégats de plus en plus étendus et en organisant des aires, mais aussi en choisissant l'expansion verticale. Cette autre forme d'accumulation spatiale, fondamentale en termes d'exploitation de la rente foncière, fut, quoique avérée dès les origines des villes, limitée par les contraintes techniques jusqu'au XIX^e siècle. Dans un cas comme dans l'autre, le succès de la coprésence impose rapidement d'utiliser au mieux le déplacement (à ce sujet, n'oublions pas que l'ascenseur est une formidable technique du déplacement !) et la télécommunication, donc la mobilité. Cela pour rappeler immédiatement qu'au sein des sociétés qui les mettent en œuvre, les technologies de la distance s'épousent et se combinent plus qu'elles ne s'opposent.

Les impératifs de régulation de la coprésence par les groupes humains sont, très précocement (dès les toutes premières villes) à l'origine de règlements et de prescriptions en matière d'organisation et de pratiques de l'espace, qui vont de la définition des proximités acceptables, des bons usages du voisinage et des formes de civilités, à celle des normes et des lois d' "aménagement". En tant que telle, la gestion collective et politique de la coprésence est un puissant vecteur de structuration des sociétés.

La mobilité ou la maîtrise de l'éloignement

A côté de la coprésence et de ses effets de regroupement contigu, on peut aussi conjurer la distance en rapprochant les objets de société par le mouvement. On entre ainsi dans le domaine de la mobilité. La mobilité est un concept englobant dont déclinent de nombreuses notions (déplacement, transport, migration etc), que trop souvent on confond avec lui. Parce qu'il y a de l'espace, les individus et les groupes humains sont confrontés, depuis toujours, à l'exigence de maîtrise de la distance par la mobilité. Celle-ci ne se limite pas au déplacement physique effectif et à ses techniques (qu'on appellera le transport), mais embrasse les idéologies et les technologies du mouvement en cours dans une société. Elle rassemble donc à la fois :

- un ensemble de valeurs sociales plus ou moins explicite pour et objectivable par les acteurs : est-il autorisé ou non, valorisé ou non, d'être mobile dans un groupe humain ? De ce point de vue, la mobilité

est historiquement et géographiquement variée. Ces valeurs peuvent se cristalliser en idéologies spatiales dominantes et se condenser en lois et règlements ;

- une série de conditions géographiques (tous les espaces, en fonction de leur organisation, ne forment pas le même cadre de mobilité et au sein de chaque espace, l'étendue n'est pas isotrope), économiques (la mobilité a un coût collectif et individuel), sociales (la possibilité de se mouvoir varie selon les groupes sociaux et selon les variables d'âges et de sexe) ;
- un dispositif technologique et son arsenal de techniques et d'acteurs.

Pour chaque individu, la mobilité est possible parce qu'il existe une offre de mobilité : l'accessibilité, qui intègre toutes les conditions de possibilité des déplacements contextuels de l'acteur. Celui-ci n'est pas un agent neutre du mouvement, un simple composant d'un stock amorphe ; protagoniste actif, il maîtrise une compétence et possède un capital de mobilité – qui s'inscrit au sein du capital spatial global.

Si la mobilité et ses exigences existent dès l'origine de l'organisation des groupes humains et ont toujours constitué un domaine stratégique, il n'est pas douteux que le monde contemporain est marqué par une accentuation du poids et des rôles des mobilités. Le nombre de réalités matérielles et, surtout, immatérielles en mouvement croît de façon exponentielle depuis 1850, c'est-à-dire depuis que les sociétés industrielles ont pu modifier radicalement les conditions de vitesse des déplacements. Les premiers grands steamers ont constitué un indice initial de cette mutation de la vitesse qui s'est poursuivie jusqu'à la promotion de l'instantanéité du déplacement pour les objets immatériels.

Cette instantanéité fut en germe dès les balbutiements des techniques télégraphiques et, bien sûr, se concrétisa à l'avènement du téléphone – car le mouvement de la voix est celui d'une réalité sociale. Insistons sur le fait que le déplacement des biens immatériels (capitaux, informations, images, langages) est à considérer comme une authentique mobilité, puissamment organisatrice d'agencements spatiaux, et ce à toutes les échelles (du bureau où l'on se connecte à Internet, au Monde). Cela posé, on peut utilement distinguer pour l'analyse le déplacement (mouvement de réalités physiques et matérielles) de la télécommunication, qui constituent donc deux registres, en articulation permanente, de la mobilité.

Les deux proximités

Les techniques de télécommunication, depuis au moins l'avènement du télégraphe et le mouvement s'amplifiant depuis l'entrée dans l'ère numérique, sont censées assurer l'ubiquité médiatique. Celle-ci annulerait la distance en offrant la possibilité de rendre coprésents, par la communication en " temps réel ", des objets de société (individus, groupes, machines). La simultanéité du contact et l'interaction communicationnelle, dans ce cadre d'interprétation, est conçue comme une preuve de l'abolition de l'espace, ce qui dénote une conception rudimentaire de celui-ci, réduit à une étendue et un laps de temps nécessaire pour la parcourir.

En vérité, on tend ici à confondre coprésence, qui suppose un agencement topographique de la proximité, avec le mode de relation topologique du réseau qui renvoie plutôt à la cospatialité, c'est-à-dire à la possibilité d'embrayer une action (fût-ce un simple acte de langage) dans un espace à partir d'un autre. La logique topographique de la coprésence promeut la contiguïté de contact physique entre les réalités jointes, alors que la logique topologique instaure une connexion, qui conserve la **séparation** matérielle entre les deux objets joints et la différence n'est pas mince. D'ailleurs, toutes les enquêtes empiriques montrent que l'ubiquité médiatique n'est pas comparable pour les individus, en termes de vécu, comme de représentations, à la coprésence matérielle et physique. Et ce parce que les modalités de la proximité établie par l'une ne sont pas identiques à celles établies par l'autre.

Il semble utile, conséquemment à ce qui vient d'être exposé, de distinguer la proximité topographique et la proximité topologique. La première caractérise les espaces marqués par la continuité et la contiguïté : c'est une proximité de contact (entre les réalités spatiales contiguës) qui définit un entourage. L'entourage est l'ensemble des espaces contigus au contact physique d'un autre. La seconde est celle autorisée par les réseaux, qu'on peut nommer connexité : ici le proche n'est pas nécessairement contigu, mais connexe, au sens de la théorie des graphes, c'est-à-dire situé dans un nœud du réseau accessible via l'emprunt d'une ligne, d'une « arête » du graphe. Ce qui importe c'est l'accès à un autre nœud, en minimisant le nombre de lignes du graphe à parcourir, et non l'entrée dans l'entourage topographique. Ces deux régimes fondamentaux de proximité sont nettement différenciés en même temps qu'articulés par les acteurs dans leurs pratiques spatiales, élémentaires ou plus complexes.

La proximité topographique valorise le côtoiement, alors qu'avec la connexité l'essentiel est d'être « relié à » (un nombre maximum d'autres points du réseau via un minimum d'arêtes) et non pas « à côté de ». Certains auteurs pensent que les sociétés contemporaines, du fait même de l'importance fondamentale conférée aux mobilités, sont de plus en plus marquées par les espaces en réseau, les métriques topologiques et les connexités. Cette affirmation mériterait d'être nuancée. Sans aucun doute, les espaces réticulaires sont omniprésents et ce parce que les impératifs mobilitaires sont essentiels. Toutefois, le développement des réseaux n'a pas fait disparaître les espaces continus que sont les lieux et les aires (et en particulier les territoires), qui se multiplient même à mesure que les sociétés se complexifient. Celles-ci, en effet, organisent de plus en plus les espaces, produisent sans cesse des lieux et des aires autant que des réseaux. Ainsi, la spatialisation des sociétés s'affirme, au sens où elles structurent de plus en plus fortement (et à l'aide de technologies de plus en plus puissantes, en particulier celles du contrôle, de la règle, de la norme) leurs dispositifs spatiaux.

Le réseau de transport, de communication, crée de la proximité en euphémisant la **séparation**, c'est-à-dire la manifestation physique de la distance, par l'efficacité de « l'accès à », dont on recherche sans cesse l'accroissement. Euphémisation et non point suppression, ceci pour souligner que les proximités topographiques et topologiques ne sont pas semblables, ni du point de vue de l'espace, ni du point de vue de la spatialité. Cette approche permet, en tout cas de définir la notion de voisinage, qui constitue l'ensemble des espaces considérés comme proches par un acteur, quels que soient les régimes de la proximité. Le voisinage réunit dans un même agencement des entourages topographiques et des fractions spatiales connexes, ce qui ne signifie nullement que le voisinage constitue un arrangement lisse, sans hiatus, ni rupture, car l'acteur discrimine bien ce qui en termes de proximité est contigu et ce qui est connexe.

Une analyse des découpages

L'instrument séparatif

A côté de ces technologies de maîtrise de la distance et de gestion de la **séparation**, qui permettent aux opérateurs d'agencer comme ils l'entendent les réalités sociales, il existe une autre famille d'instruments : ceux de la découpe spatiale. En effet, jouer avec la

distance, organiser la coexistence des réalités spatiales exige de savoir et de pouvoir à la fois regrouper des réalités dans des ensembles partageant une même modalité significative de spatialisation et distinguer cet ensemble des autres. Pour cette distinction, il existe deux outils complémentaires 1. la désignation et la qualification (re-connaissance en compréhension) 2. la délimitation (re-connaissance en extension, par définition de limites spatiales qui séparent une entité géographique d'une autre). On retrouve la **séparation**, mais cette fois-ci non plus en tant qu'état intrinsèque de la coexistence dans l'étendue des différentes entités, qu'il et dont il faut (s')accommoder, mais en tant que principe d'organisation de l'espace géographique, résultant des choix et des actions des acteurs pour faire face aux questions de distance.

Ainsi, la **séparation** serait tout à la fois la source de la construction de l'espace par les êtres humains et un outil efficace d'arrangement spatial des réalités sociales. Ce rôle instrumental, on le cerne au mieux en s'intéressant aux opérateurs et aux opérations « séparatistes » et tout particulièrement à ceux qui renvoient à la délimitation, puisque délimiter constitue un acte spatial séparatif aussi commun que puissant, qui contribue grandement à configurer les espaces humains. Il existe, bien sûr, différents types de limites : limites fermées, matérielles, qui définissent un isolat, le séparent clairement du reste (un rempart, une barrière, une clôture de fil de fer barbelé, un mur de frontière imperméable) : limites fermées immatérielles, imposées aujourd'hui par les systèmes de télésurveillance et de télésécurité, très efficaces opérateurs de délimitation et de discrimination ; limites ouvertes continues (une frontière dans un espace de liberté de circulation) ; limites ouvertes floues (l'espace de transition, non matérialisé mais souvent intériorisé par les acteurs, qui sépare deux aires, ou, plus généralement, deux entités spatiales différentes). Toute géographie doit s'intéresser aux limites et à leurs franchissements, en tant que celles-là comme ceux-ci sont créateurs de configurations spatiales et de spatialités, qui ne comptent pas peu dans la différenciation des espaces humains. On comprend donc ici que le géographe, doit s'attacher à identifier les opérateurs, les opérations et les marqueurs (matériels ou non) des découpages et des limitations, opérations qui induisent toujours des jeux avec la distance. Parmi les opérateurs en question, il y a bien sûr les géographes eux-mêmes et leurs outils de connaissance, dont les cartes, dont la puissance de décomposition analytique des composants de l'espace est flagrante.

De ce point de vue, on peut estimer qu'il existe deux types d'espace : les espaces limités, c'est-à-dire dotés de limites externes spécifiques et explicites qui les séparent des autres, dont le lieu et l'aire et tout particulièrement cette sorte d'aire qu'est le territoire constituent les types idéaux; les espaces illimités, dont le réseau est le type idéal et qui s'avère plus un opérateur de jonction qu'un instrument de **séparation**.

Limites configurantes

Le lieu est un espace au sein duquel la distance n'est pas déterminante ; lorsque intervient l'influence de la distance, on passe du lieu à l'aire. La distance n'est pas déterminante, en termes de configuration comme de pratiques, dans la mesure où ce qui fait lieu c'est, justement, l'affirmation de la prégnance de la logique de la coprésence. Un lieu agence en une configuration restreinte, de petite taille, des éléments au contact. Il participe de la métrique (la métrique étant une manière de mesurer la distance) topographique, marquée par les principes de congruence, d'exhaustivité et de continuité, tout comme l'aire, mais à un niveau scalaire plus restreint. Ainsi, en ce qui concerne le lieu, la taille compte plus que la distance : les réalités sociales agencées dans un lieu sont donc dans une relation de proximité topographique, mais pour autant peuvent être distantes car elles ne sont pas confondues en un même point et cette distance (limitée) contribue à donner de la variété à la configuration interne du lieu.

La distance, dans tous ses états, peut donc intervenir pour décomposer le lieu en micro-agencements, ceux-ci toujours sensiblement intégrés dans l'espace circonscrit qui les contient, leur confère signification et fonction(s) et qui demeure un cadre explicite de la coprésence possible des individus et des choses. Ainsi, les topoi se manifestent fortement par le caractère sensible de leurs limites — et par les effets de seuil, de passage qui en résulte. Ce problème de la limite configurante est fondamental. Le lieu existe avant tout en tant que surface explicitement limitée, de micro-échelle — même si certains de ses composants le dépassent. Cette limite doit être sensible au sens où elle constitue un des éléments clefs de la pratique effective, physique, de ce lieu. Un acteur éprouve donc dans la pratique du lieu l'existence de limites explicitement perçues et qui s'inscrivent comme des composants effectifs de la matérialité ressentie de l'espace d'action. Dès lors, se met en place le couple dehors/dedans, qui lui aussi ne s'applique pas qu'au lieu, mais dont la prégnance est réelle en

ce qui concerne ce type spatial. Les aires sont aussi limitées, mais leurs limites ne peuvent pas être appréhendées entièrement, en général, sans médiation d'instruments représentationnels (les cartes, les schémas, les images mentales) qui figurent des limites qui excèdent presque toujours les capacités humaines d'appréhension immédiate, in situ. En revanche, les bornes du lieu sont perçues et vécues en situation, sans médiation autre que celle des sens engagés dans la pratique.

Le bornage et sa mise en scène constituent d'ailleurs des actions essentielles de tout opérateur souhaitant instituer un lieu et, au-delà, de tout acteur social engagé dans la même démarche. Regardons faire, par exemple, les gestionnaires-producteurs des espaces touristiques ou encore les sociétés d'autoroutes. Le lieu forme donc un ensemble discret – au sens des mathématiques – et aisément discrétisable, qui s'affirme en tant qu'entité dans cette discrétisation. Petit objet géographique discret, il est aussi indivis – caractère important sur lequel on n'insiste pas suffisamment, en général. Un lieu donné ne peut être divisé en deux lieux de la même espèce, semblables, dotés strictement des mêmes attributs.

L'aire renvoie aussi à la continuité et à la contiguïté : c'est donc un espace de métrique topographique, de plus grande taille que le lieu et divisible, qui associe sans rupture des espaces contigus, soit des lieux, soit d'autres aires. Comme le lieu, l'aire forme un tout limité et cette limitation est constitutive de cette espèce d'espace. Un territoire s'impose quant à lui comme une aire délimitée affectée d'une idéologie territoriale qui attribue à une portion d'espace un statut de territoire, donc d'étendue continue et scandée par des pôles – et valorisée comme telle –, où chaque individu qui s'y trouve inclus peut éprouver et qualifier la contiguïté, la scansion, la délimitation et la valeur, la congruence de tous les composants dans un même agencement cohérent, doté de sens. Cette idéologie territoriale peut émaner d'une société – locale, nationale, etc – d'un groupe étendu ou restreint, d'un individu isolé, qui ferait d'une aire quelconque son territoire. On atteint cependant, dans ce dernier cas, les limites de la notion, car un territoire, comme un lieu, suppose une socialité active tant dans la définition que dans le partage de la configuration territoriale. Le territoire suppose et cette idéologie et les modes d'affirmation de sa légitimité et les instances qui assurent la régulation de ce type d'espace et de son idéologie spatiale. On en trouve le modèle du côté des aires structurées et contrôlées par des instances politiques. Il me

semble avéré que les acteurs politiques sont souvent « territoriaux ». Ils recherchent et valorisent la continuité spatiale, que leur territoire de référence soit local, régional, national.

Le rejet de la « déchirure »

Tous mes travaux m'ont confronté à l'idéologie dominante (au moins au sein de l'univers culturel européen) de l'indispensable continuum du « tissu territorial ». En France, tout particulièrement, elle s'accompagne en général de la métaphore de la nécessaire couture du tissu en question, dont la « déchirure » fait scandale en tant qu'elle manifesterait une « fracture sociale ». Il y a là une puissante représentation territoriale en actes, utilisée sans cesse par les acteurs politiques pour faire « tenir ensemble » les différents composants de leur espace d'action, pour lier solidement entre elles des unités distinctes – des lieux, des aires –, et par ce faire contribuer à produire la continuité nécessaire à l'existence du territoire légitime. Celui-là même de leur intervention et qui fonde la scène politique territoriale où interagissent les différents opérateurs qui revendiquent la capacité à mener des actions sur le territoire-référent. La trame spatiale ainsi mise en cohérence pour devenir véritablement un territoire, doit cependant être ponctuée par des lieux plus "forts" que d'autres, qui cristallisent les valeurs et emblématisent l'ensemble : la surface territoriale telle que construite et promue par le politique – dont elle soutient la légitimité – ne s'avère donc pas isotrope, mais associe sans hiatus des composants aux "valences" inégales.

J'ai pu ainsi constater que la plupart des édiles des villes françaises adhèrent, de façon compulsive à l'occasion, à cette idéologie territoriale – à ce désir de lien spatial irréfragable qui augurerait de la vigueur du lien social, à cette hantise de la déchirure du « tissu urbain », métaphore explicite et répandue à l'envi, et que d'ailleurs la géographie urbaine classique a repris elle aussi. Le tissu, ici tant évocation du textile que du composé physiologique, est ce qui ne doit pas être déchiré. C'est la trame du territoire, sa chair. Et les politiques territoriales, en France, à toute échelle, de l'urbanisme à l'aménagement national, furent et restent marquées par la volonté de « recoudre le tissu », de raccommoder le territoire – cela devint même dans les années 1990 le mot d'ordre des professionnels, lorsque se diffusa l'idée que la fragmentation spatiale et la fragmentation sociale étaient liées. On se mit à penser qu'on pouvait traiter de la crise sociale par la couture territoriale, ce dont l'actuelle politique de la ville se fait

encore le chantre. Il s'agit alors de vaincre la **séparation** et ses logiques, qui mènent à systématiser la rupture du lien relationnel entre les fractions spatiales distinctes, par une réparation formelle de la continuité matérielle. La **séparation** est ici un symptôme d'une menace sur la société et l'on se sert de la liaison pour tenter de réduire cette menace.

Le réseau ou l'illimitation

Le réseau, quant à lui, se caractérise, terme à terme, comme l'inverse de l'aire. Espace de la discontinuité, il substitue la connexité à la contiguïté ; à la métrique topographique du territoire répond la métrique topologique du réseau, à l'idéologie spatiale du continu fait face celle du discontinu, de l'éclatement, qui configure la réticularité. Il existe, bien évidemment, des idéologies spatiales — qu'on retrouve à l'occasion partagées par les géographes et les opérateurs politiques — qui tendent à conférer à un espace les traits d'un réseau : celle des réseaux de ville par exemple, ou celle des réseaux de transport, de communication. Précisons, pour poursuivre le propos développé ci-dessus, que, contrairement au lieu et au territoire, l'espace-réseau peut bien exister pleinement en tant que tel pour un seul individu-producteur qui jouit de l'exclusivité d'une configuration organisée à sa mesure — comme le montre le cas des innombrables spatialités réticulaires des citoyens, toutes comparables mais jamais semblables. Une même notion recouvre ainsi la version sociale et la version individuelle de l'espace-réseau.

Autre différence essentielle, l'indécision significative de la limite du réseau — la notion de limite ne s'avère-t-elle pas d'ailleurs aporétique lorsqu'on envisage le réseau? — remplace la prégnance de la limite configurante du lieu ou de l'aire, et en particulier du territoire. Le réseau est une totalité illimitée — mais pas infinie, puisqu'un réseau possède des extrémités, au-delà desquelles il n'existe plus, ce que tout usager des transports collectifs sait bien. Mais cette finitude ne s'actualise pas sous la forme d'une ligne de **séparation** entre un espace et un autre. Le réseau est un espace ouvert, alors que le lieu et l'aire sont des « fermés ». Cela donne d'ailleurs un contenu très différent aux notions d'intérieur et d'extérieur. En ce qui concerne le lieu et l'aire, il est assez facile de définir une position d'intériorité ou d'extériorité pour toute réalité sociale qui peut ainsi soit être contenue, soit ne point l'être. Cette opération élémentaire et fondamentale est beaucoup plus délicate et ambiguë dans le cas du réseau. On le sait, les états

territoriaux et au demeurant toutes les collectivités très territorialisées ont joué, pour le meilleur et souvent pour le pire, de cette facilité d'inclusion et d'exclusion.

Ce n'est sans doute pas un hasard si l'on trouve chez un grand nombre des théoriciens (géo)politiques qui ont fait de la relation des « communautés » à leur « sol natal » une clef de leur système, une pensée du territoire, de la limite, une apologie de la valeur imprescriptible de l'inclus indigène et autochtone, un rejet, plus ou moins camouflé par la rhétorique, du dehors, de ce qui circule et tourne autour des limites de l'aire identitaire, qu'il importe de défendre. On pourrait citer les auteurs de la première géographie allemande (Ratzel, Ritter), ceux qui ont ensuite prospéré sous Hitler. On pourrait aussi mentionner Carl Schmitt, dont la pensée a aujourd'hui ses nouveaux thuriféraires, alors même qu'elle reste un sujet de grande contestation, ce qui se comprend dans la mesure où la dimension historique et politique de la dispute entre schmittiens et antischmittiens est importante.

La fascination pour Schmitt est souvent celle des lecteurs qui trouvent dans ses textes une apologie de l'Etat fort qui s'enracine dans la monarchie absolue du XVIIe et dont Thomas Hobbes serait le théoricien – encore qu'une partie de l'extrême gauche trouve son miel dans l'antilibéralisme et la critique du bourgeois de Schmitt. On pourrait ainsi voir en Carl Schmitt un théoricien du territoire et, parallèlement, un critique précoce des espaces en réseau du capitalisme libéral. Un livre de Reinhard Mehring (2001), montre bien les fondements idéologiques de l'œuvre de Carl Schmitt et en particulier le substrat que constitue l'antisémitisme et l'antilibéralisme. Le juif et le capitaliste libéral (les deux se voyant associés) sont considérés par Schmitt comme les ennemis les plus irréductibles de l'Etat territorial fort dont Schmitt, dans une vision pathétique, soulignait la disparition en même temps qu'il en souhaitait la restauration. Le juif et le capitaliste, si l'on se permet cette interprétation, seraient à combattre parce qu'ils seraient les acteurs et les chantres des réseaux déterritorialisés, réseaux échappant aux emprises des totalités limitées et clairement séparées des autres et de ce fait même sapant leurs bases. Réseaux de la finance, de la circulation difficilement contrôlable des hommes, des marchandises, des idées, des cultures. La diaspora constituant la figure emblématique du réseau social et spatial honni par tous les tenants des idéologies territorialistes à dimension identitaire forte. Aujourd'hui, hélas, ces

idéologies ne laissent pas d'être toujours influentes, et ce appliquées à des ensembles territoriaux d'échelles variées : du « quartier », territoire à marquer et à défendre, à l'aire religieuse et culturelle conçue abstraitement et dressée en méta-territoire dont il faut garantir l'intégrité et les valeurs transcendantes déclarées (et l'on songe là à tous les imaginaires puissants qui fondent les discours sur le choc inéluctable des civilisations et qui s'appuient toujours sur une territorialisation des « cultures »), via le renouveau des nationalismes de tout poil. Toutes se retrouvent dans la dénonciation de ce qui est allogène ou/et non assignable à un territoire. Toutes veulent établir la **séparation** nette entre « l'espace vital » du territoire identitaire et les périmètres alentour dont il faut se prémunir.

Le réseau échappe à cette logique simple de l'inclusion et de l'exclusion, en ce qu'il est ouvert sur sa toujours possible prolongation. Alors que l'aire exige une découpe et une clôture pour exister, le réseau nécessite de pouvoir s'étendre pour en être un véritable. Cette absence de délimitation constitutive est une de ses caractéristiques premières et éminentes, qui fondent son statut d'espace sociétal spécifique.

Conclusion

J'ai souhaité montrer comment la réflexion sur l'espace ne pouvait pas être menée sans poser d'abord le problème de la distance. Celle-ci nous permet d'aborder la **séparation**, notion très peu étudiée par les géographes, d'une manière qui ne soit pas triviale et d'esquisser une analyse de ses différentes modalités. Elle s'avère à la fois un principe primordial, une donnée première de l'existence spatiale et un instrument décisif, sous la forme de l'acte de découpage, au service de la spatialité des opérateurs. Dans une certaine mesure, la géographie pourrait ainsi, selon cette perspective, se muer en une anthropologie des espaces humains, attentive aux opérations de découpage, aux jeux des acteurs avec la distance et à leurs complexes effets sur l'organisation spatiale, à toutes les échelles, des sociétés.

Indications bibliographiques

Arendt, Hannah, "Fragment 1", Qu'est-ce que la politique?, collection L'ordre philosophique, Paris, Seuil, 1995.

Arendt, Hannah, Le système totalitaire, collection Points, Paris, Le Seuil, 1972, p. 216.

Lévy Jacques, L'espace légitime, Paris, P.F.N.S.P., 1994.

Lévy Jacques, Le tournant géographique, Paris, Belin, 1999.

Virilio Paul, L'espace critique, Paris, Christian Bourgois, 1984.